

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 29/03/2016

Réception par le Prefet : 29/03/2016

Publication : 01/04/2016



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2016-3-2-4

Séance du jeudi 24 mars 2016

AIDE A L'INVESTISSEMENT DANS LE DOMAINE TOURISTIQUE

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. TRIMAILLE, VOGT, WITH.

EXCUSES : MM. ADRIAN, HEMEDINGER, SCHELLENBERGER et Mme VALLAT

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de tourisme est partagée entre les communes, les départements et les régions,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2016-2-2-1 du 18 mars 2016 relative à la politique départementale en faveur de l'attractivité des territoires et du développement touristique,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue une subvention de 12 500 €, représentant 25 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 50 000 €, à M. Gérard CLAUDEPIERRE pour la création d'un meublé de tourisme et d'une chambre d'hôtes au BONHOMME ;
- Attribue une subvention de 6 000 €, représentant 20 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 30 000 €, à M. Guillaume HANNAUER pour la création de deux chambres d'hôtes à PFAFFENHEIM ;
- Attribue une subvention de 1 658 €, représentant 20 % d'une dépense subventionnable de 8 291 €, à Mme Marie-France MUESPACH pour la création de deux chambres d'hôtes à LEYMEN ;
- Attribue une subvention de 5 949 €, représentant 20 % d'une dépense subventionnable de 29 747 €, à M. Bernard MOSER pour la création d'un meublé de tourisme à COLMAR ;
- Attribue une subvention de 1 406 €, représentant 20 % d'une dépense subventionnable de 7 034 €, à Mme Sophie PAUTRAT pour la modernisation d'un meublé de tourisme à MULHOUSE ;
- Attribue une subvention de 7 000 €, représentant 20 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 35 000 €, à M. et Mme Francis SCHNEIDER pour la création d'un meublé de tourisme à MUNSTER ;
- Attribue une subvention plafonnée à 15 250 €, n'excédant pas 15 % des dépenses éligibles, à l'EURL WALTISPERGER pour la création du restaurant « Côté Cuisine » à HIRTZFELDEN, sur la base du dispositif de la politique départementale d'aide à la restauration en vigueur au 8 décembre 2015, date à laquelle le dossier de demande de subvention de l'EURL WALTISPERGER est parvenu complet et remplissait toutes les conditions d'éligibilité pour obtenir une subvention départementale, approuve la convention d'attribution de subvention correspondante, jointe en annexe, et autorise le Président du Conseil départemental à la signer ;
- Décide de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20422, programme F241 du budget départemental.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité